



Chers Combrondais,

Depuis le 20 mars dernier, j'ai l'honneur d'exercer les fonctions de maire de notre commune. Ces 3 premiers mois de mandat ont été intenses en charges de travail mais très intéressants. Le temps d'installation du nouveau conseil est terminé et j'en profite pour vous communiquer les premières actions qui ont été lancées.

Comme vous avez pu le constater, les travaux de la résidence senior touchent désormais à leur fin. Les attributions des logements seront réalisées courant juin et début juillet. A ce jour et malgré les rumeurs aucun logement n'a été attribué. C'est Auvergne habitat qui désignera les bénéficiaires et personne d'autre. Les emménagements devraient commencer à partir du 1^{er} octobre. Ce projet important pour notre commune permet de proposer un lieu de vie adapté à nos aînés et de renforcer l'offre de logement de proximité.

Parmi les autres sujets importants de ce début de mandat, nous avons lancé une enquête concernant l'éclairage public. Notre souhait est d'augmenter l'éclairage durant la nuit afin de renforcer la sécurité et le confort des habitants. Cette réflexion devra toutefois tenir compte du coût supplémentaire que cela représente pour la commune. Les résultats de l'enquête nous permettront de choisir la meilleure solution.

Nous avons également mis en place un règlement concernant les arrêts minutes afin de faciliter le stationnement aux abords des commerces. Cette mesure vise à améliorer la fréquentation de ceux-ci. Nous comptons sur vous tous pour respecter cette règle. Le commerce de proximité est essentiel à la vie de notre commune.

Une permanence des élus est désormais assurée chaque samedi

matin, de 10h30 à 12h, à la mairie. Vous pourrez y rencontrer les adjoints ou les conseillers municipaux pour poser librement vos questions, mais aussi proposer des idées ou les sujets qui concernent la vie de notre commune.

Notre volonté est de travailler dans la concertation et le dialogue avec l'ensemble des habitants, des associations et des acteurs locaux.

Je remercie chaleureusement toutes celles et ceux qui s'investissent pour notre commune et je reste, avec l'ensemble du conseil municipal, mobilisé pour faire avancer nos projets collectifs.

Votre Maire,
Didier Aubry



Votre équipe municipale :

A mes côtés, les élus s'engagent chaque jour pour faire vivre notre commune, accompagner ses projets et répondre aux attentes des habitants.

Les adjoints



**Leslie
CHAGNON MAZUEL**

1^{ère} adjointe : chargée du développement économique, de la communication, de l'environnement, des finances



**Renaud
MARRET**

2^{ème} adjoint : chargé de l'urbanisme, de la voirie, de la prévention et de la sécurité



**Delphine
PERRET**

3^{ème} adjointe : chargée de la vie culturelle et des solidarités



**François
MOULIN**

4^{ème} adjoint : chargé des services techniques, des entretiens courants et du cimetière



**Sarah
AGIER CHAUVIN**

Conseillère déléguée à la jeunesse et à la vie démocratique et citoyenne



**Laetitia
LAMBERT**

Conseillère déléguée à la vie associative et aux sports

Les conseillers municipaux



**Aurélie
BERTRAND**



**Stéphanie
CAILLOT**



**Blandine
CARTOUX**



**Agnès
COSTA-CARDERO**



**Charles-Edouard
HENRY**



**Chloé
LACHASSINÉ**



**Florian
MAGNE**



**Sébastien
MALLET**



**Etienne
ONZON**



**Jean-Paul
POUZADOUX**



**Jean-Claude
ROSSI**



**Sylvain
SCHARINGER**

Les écoliers participent au fleurissement du monument aux morts

À l'approche de la commémoration du 8 mai, les enfants de l'école maternelle de Combronde ont participé à une belle action citoyenne en prenant part au fleurissement du monument aux morts, accompagnés par les agents des services municipaux.

Cette initiative a permis aux jeunes élèves de contribuer à l'embellissement de ce lieu emblématique de la commune tout en découvrant les premiers gestes du jardinage. Au-delà de l'aspect pratique, cette activité a également été l'occasion de sensibiliser les enfants au respect des espaces publics et à l'importance du devoir de mémoire.

Présents pour partager ce moment avec les élèves, Monsieur le Maire Didier Aubry, Delphine Perret, adjointe en charge du patrimoine, et Sarah Agier Chauvin, conseillère déléguée à la jeunesse, ont salué l'implication des enfants et l'intérêt pédagogique de cette démarche.

La municipalité remercie chaleureusement les élèves pour leur participation enthousiaste, l'équipe enseignante pour son accompagnement ainsi que les agents communaux pour leur engagement quotidien au sein de notre commune.



La devise républicaine désormais affichée sur l'école élémentaire

La devise républicaine « Liberté, Égalité, Fraternité » est désormais visible sur la façade de l'école élémentaire de Combronde. Inaugurée en juin, cette réalisation - initiée lors du mandat précédent - est l'aboutissement d'un projet pédagogique mené par la classe de CE1/CE2 autour des valeurs de la République. Chaque élève a participé à la création des lettres composant les trois mots de la devise. Les dessins – bleu, blanc, rouge -

réalisés par les enfants ont ensuite été reproduits sur des plaques installées sur le bâtiment scolaire. Cette installation permet également de mettre l'établissement en conformité avec les dispositions prévoyant l'affichage de la devise républicaine sur les écoles publiques. Dans le prolongement de cette démarche, les drapeaux français et européen viendront prochainement compléter cet affichage républicain. Ce projet a permis d'associer les élèves à

la mise en valeur de leur école tout en les sensibilisant aux principes fondamentaux de la République.



La parole est aux élus de la liste Combronde c'est vous

Depuis les élections municipales, trois conseils municipaux se sont tenus. Lors de l'installation du conseil, puis de la mise en place des commissions municipales, nous avons veillé à ce que notre groupe puisse être représenté de manière équitable. Nous avons notamment obtenu deux sièges dans les commissions où un seul nous était initialement proposé. Les délibérations examinées jusqu'à présent ont

principalement porté sur l'organisation de la nouvelle mandature et sur des sujets techniques. Les grands projets de la commune n'ont pas encore été présentés. Nous sommes prêts à travailler et à défendre les intérêts des habitants. Fidèles à nos engagements, nous exercerons notre mandat avec sérieux, indépendance et esprit constructif. Nous soutiendrons les décisions qui nous paraîtront utiles à

l'intérêt général, proposerons des améliorations lorsque cela semblera nécessaire et exprimerons nos désaccords lorsqu'ils seront justifiés. Nous restons naturellement à l'écoute de tous les habitants de Combronde et vous tiendrons régulièrement informés de notre action.

S. Caillot, A. Costa Cordeiro, F. Magne et JP. Pouzadoux.

Le Centre Communal d'actions Sociales (CCAS)

Le Repas de nos aînés.

Tous les habitants de la commune de plus de 70 ans ont été invités au traditionnel repas qui a eu lieu le 7 février 2026 à la maison des associations. Pour cette année 155 personnes sont venues partager ce moment festif avec des membres du CCAS et des élus. Une ambiance musicale et dansante, animée par un DJ, a prolongé le repas en après-midi.

Le nouveau CCAS

Suite aux élections municipales de mars, un nouveau CCAS a été constitué. Présidé par Mr le Maire il compte en plus 8 membres issus du conseil municipal (AUBRY Didier, PERRET Delphine, CARTOUX

Blandine, MALLET Sébastien, AGIER CHAUVIN Sarah, CHAGNON-MAZUEL Leslie, COSTA-CORDEIRO Agnès, POUZADOUX Jean-Paul, CAILLOT Stéphanie) et 8 membres nommés (POUPEAU Sandra, MIGEON Camille, MARTIN Claire, LAPARRAT Patrick, ESPAGNOL Alain, JAY Monique, SCHARINGER Virginie, BOCQUILLON Patrick). Ces membres seront à votre écoute sur des sujets comme le handicap, la dépendance, la famille, la jeunesse. Le nouveau CCAS souhaite maintenir les actions déjà mise en place comme le repas offert aux aînés, les ateliers mis en place par le CLIC ou les aides alimentaires. Les membres souhaitent dès cette année mettre à l'honneur nos centenaires.

Salle dédiée au recueil de la parole des victimes de violence intrafamiliales.

Le CCAS était présent lors de l'inauguration de cette salle de recueil de la parole des femmes au sein de la brigade de gendarmerie de Combronde. Ce nouvel espace a été conçu pour offrir aux victimes un cadre plus rassurant, confidentiel et bienveillant afin de faciliter leur accueil et leur accompagnement dans des démarches souvent difficiles. La Ville de Combronde salue l'engagement du Soroptimist International Riom-Châtel-Guyon-Volvic, de sa présidente Laurence Burlacot, de la Gendarmerie et de l'ensemble des partenaires mobilisés.

Des nouveaux logements en cœur de bourg pour nos seniors

Pour accompagner la livraison imminente de la nouvelle résidence So Seniors®, la commune de Combronde a investi dans une refonte urbaine majeure de son cœur de bourg. Un chantier de voirie et de paysagisme pensé pour une accessibilité facilitée et

le maintien du lien social. Mais pour que ce complexe résidentiel tienne toutes ses promesses, la municipalité a dû repenser entièrement l'écosystème urbain qui l'entoure. La résidence est en effet la pierre angulaire du nouveau lotissement « Cœur de Bourg »,

Une commande publique au service de l'accessibilité

Afin de fluidifier et de sécuriser les déplacements des futurs résidents, la mairie a orchestré un vaste programme de restructuration de la voirie. Le cahier des charges s'est concentré sur l'accessibilité piétonne et la conformité aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite) : installation de dalles podotactiles sur les traversées, mise en place de potelets spécifiques et aménagement de cheminements en stabilisé.

L'enjeu stratégique de ces travaux est l'accessibilité. Il s'agit notamment de garantir un cheminement piéton fluide et sécurisé jusqu'au Pôle santé Pyramide adjacent, dont l'accès a d'ailleurs été rigoureusement maintenu pendant toute la durée du chantier. Pour apaiser la circulation aux abords de la résidence, la zone a été classée en « Zone de rencontre », modérant ainsi la vitesse des véhicules au profit des mobilités douces. Du mobilier urbain neuf (bancs, arceaux pour vélos) vient compléter cet équipement.

Esthétisme et aménagements paysagers

L'intégration visuelle et environnementale n'a pas été laissée au hasard. La maîtrise d'œuvre coordonnée par le cabinet Bisio a opté pour un revêtement qualitatif en béton désactivé aux teintes beige/jaune pour harmoniser les espaces. Le réseau d'éclairage public a également été entièrement repensé et modernisé par Territoire d'énergies 63 et l'entreprise Sobeca.

Enfin, le volet paysager a fait l'objet d'un investissement spécifique de la part de la collectivité. Confié à l'entreprise locale DEAT Paysages, le marché des aménagements verts s'élève à plus de 82 000 euros TTC (68 534 euros HT). Si les terrassements sont d'ores et déjà achevés, les plantations définitives destinées à verdir ce nouveau cœur de bourg seront réalisées à l'automne, offrant aux futurs locataires un cadre de vie optimal dès leur premier printemps sur place.



Le 5 juin dernier s'est tenue la très attendue visite témoin d'un appartement de la nouvelle résidence seniors érigée par Auvergne Habitat. Une étape symbolique avant la prise des locaux par les futurs occupants, programmée pour le 4^{ème} trimestre 2026.

Sauvons notre patrimoine !

La réhabilitation de notre église Saint-Genès-le-Comte se heurte à un refus d'indemnisation de la SMACL. La municipalité, soutenue par des experts patrimoniaux, engage un bras de fer technique et juridique pour sauver son édifice historique.

C'est un dossier emblématique des difficultés que rencontrent les collectivités locales face au péril de leur bâti historique. À Combronde, l'alerte a été donnée en 2025 lorsque de nouvelles dégradations inquiétantes ont été constatées sur l'église. Face à ces désordres, la municipalité s'est logiquement tournée vers son assurance (SMACL), sollicitant la garantie au titre de la sécheresse de 2023.

Une bataille d'experts sur l'origine des désordres

La réponse de l'assureur a fait l'effet d'une douche froide pour la commune. Dans un courrier officiel daté du 29

décembre 2025, la compagnie SMACL a signifié un refus catégorique de prise en charge au titre de la garantie « Catastrophes Naturelles ». Pour l'assureur, le phénomène de retrait et de gonflement des argiles lié à la sécheresse n'est pas la cause déterminante des dommages. La SMACL conteste la causalité et pointe du doigt des vulnérabilités bien plus anciennes, connues selon elle depuis des diagnostics réalisés en 1991 et 1998.

Dans son argumentaire, l'assureur justifie son refus en listant les origines structurelles et environnementales suivantes : a) l'absence d'un système de drainage autour du bâtiment, b) la présence de réseaux souterrains susceptibles de présenter des fuites, c) le fort développement de la végétation située à proximité immédiate de l'ouvrage, d) le manque de dispositifs de protection à la périphérie du bâtiment. Pourtant, cette analyse est balayée par la maîtrise d'œuvre : pour

le cabinet ACA Architectes, les désordres structurels qui menacent l'église sont bel et bien directement liés aux mouvements de retraits et de gonflements du sol argileux.

(suite au verso)



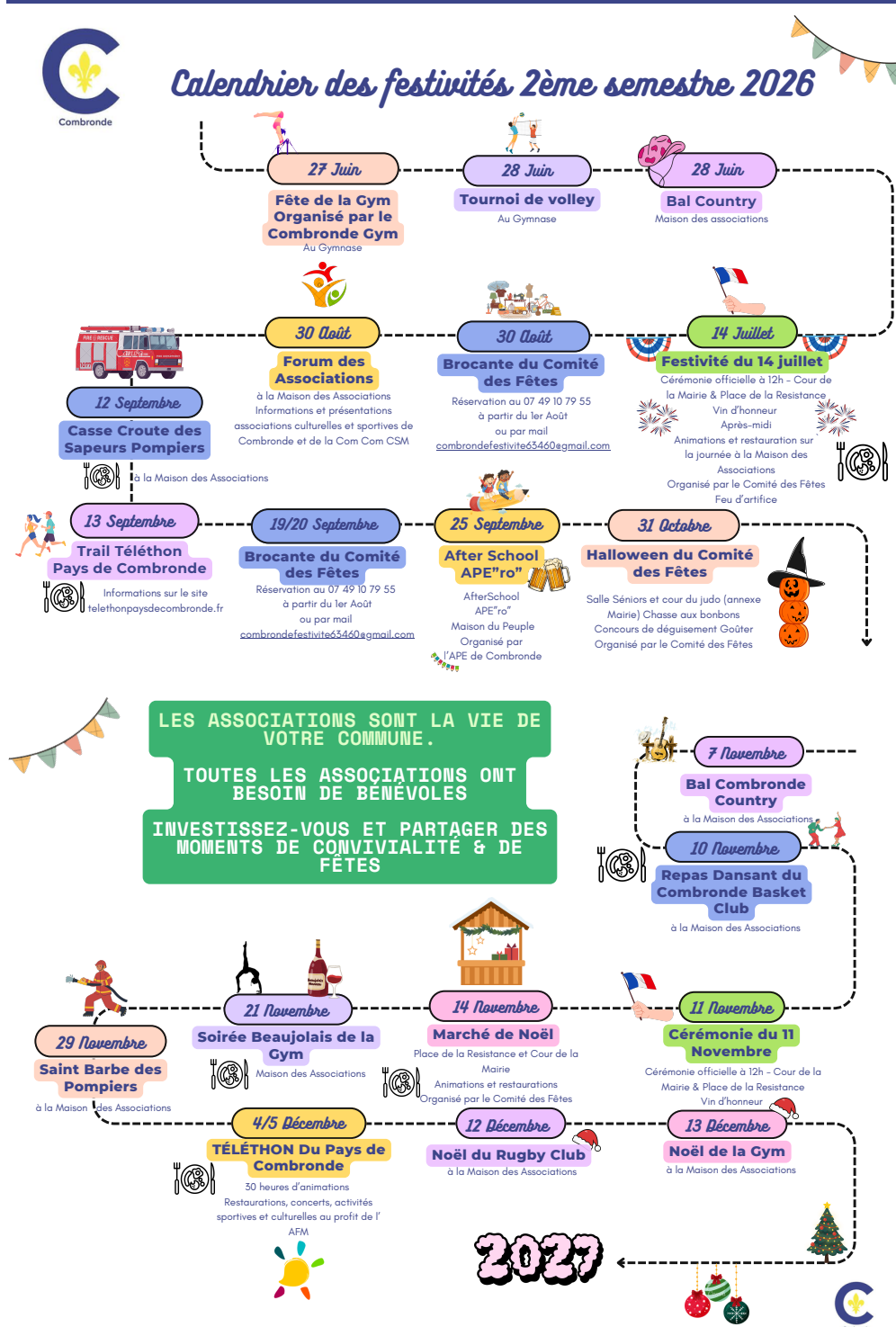
Les désordres structurels se situent sur la voûte nord de l'édifice accentués par le retrait gonflement d'argile (à droite de la photo).

(suite)

La riposte s'organise en sous-œuvre

Face à cette fin de non-recevoir, la commune a refusé de baisser les bras. Une réunion de crise et de restitution s'est tenue le 2 avril 2026 à la mairie, rassemblant le maire, ses adjoints, le cabinet ACA Architectes, ainsi que les services de l'État (la Direction régionale des affaires culturelles et le Service régional de l'archéologie) et les correspondants de l'AMF. Lors de cette rencontre, l'ensemble des parties prenantes a vivement encouragé la municipalité à insister et à contester la décision de la SMACL. Pour porter ce combat hautement technique et prouver sa bonne foi, la ville a décidé de sortir se défendre bec et ongles. Elle a sollicité

les services du cabinet d'expertise en bâtiment AEXPERT BAT, basé à Mirefleurs. Son représentant, M. Stéphane Everle, un expert reconnu et particulièrement qualifié en matière de bâtiments patrimoniaux, est venu prêter main-forte à la commune. À l'issue d'une première réunion de travail qui s'est tenue le 20 avril 2026, la stratégie de contre-attaque a été validée. M. Everle va prochainement engager des travaux d'analyse en sous-œuvre. Ces investigations très poussées sur les fondations de l'édifice visent à apporter la preuve scientifique incontestable de l'impact de la sécheresse. L'objectif est clair : avoir gain de cause, faire plier la compagnie d'assurance, et obtenir enfin les fonds nécessaires pour sauver notre patrimoine local.



En quelques mots:

Permanences des élus : Une question, un besoin de renseignements ? Vos élus sont à votre écoute les samedis matins de 10h30 à 12h à la Mairie; sans RDV.

Job d'été : deux jeunes Combrondais viennent compléter l'équipe d'agents techniques (un en Juin et un Juillet) avec un contrat saisonnier.

Nouveaux affichages : vous les avez sans doute remarquées, de nouvelles affiches ont fait leur apparition en ville. Elles invitent à respecter le stationnement minute et à ramasser les déjections de son animal de compagnie.

STOP aux dépôts sauvages : encore beaucoup trop d'incivilités sont constatées au niveau des points d'apport volontaires ainsi que des dépôts sauvages à différents endroits de la ville.

Sondage éclairage public : déjà plus de 300 réponses! Merci pour l'intérêt que vous portez à ce sujet et pour votre participation. Un retour aux habitants sera organisé en septembre afin de partager les résultats et les enseignements de cette consultation.

INFOS PUBLICATIONS

Directeur de la publication : Didier AUBRY, maire de Combronde.

Photos : archives mairie/collection particulière.

Adresse : Mairie de Combronde, 6 rue de l'hôtel de ville, 63460 Combronde

Tel : 04 73 97 10 25. E-mail : standard@combronde.fr

Site internet : <https://www.combronde.fr/>

Impression : Limprimeur, 80 Avenue Jean Jaurès, 63200 Mozac